



Loi Blanquer

Deux députées, deux philosophies

Valérie Thomas reçoit le SNUipp 63

Le lundi 18 mars dernier, les deux co-secrétaires du SNUipp-FSU 63 ont été reçus par Valérie THOMAS, députée de la 1^{ère} circonscription du Puy-de-Dôme, élue de la majorité présidentielle sous l'étiquette LREM. Cette invitation de la députée faisait suite au [courrier du 13 février](#) qui avait été adressé par le SNUipp 63 à tous les parlementaires du département, à propos de la loi « pour une école de la confiance » dite aussi « loi Blanquer ».

Les représentants du SNUipp-FSU 63 ont fait part de leurs inquiétudes quant à un certain nombre d'articles inscrits dans la loi en cours de cheminement au Parlement :

- ➔ le développement de nouveaux établissements scolaires pilotés de façon managériale ;
- ➔ la disparition à moyen terme de la direction d'école telle que nous la connaissons actuellement ;
- ➔ la dérogation accordée aux jardins d'enfants de dispenser l'instruction scolaire ;
- ➔ la remise en cause de l'organisation actuelle de la maternelle ;
- ➔ l'obligation de réserve et le devoir d'obéissance rappelé par l'article 1.

Ont été également abordés l'autoritarisme du ministre et plus généralement du gouvernement. En témoignent le gel du point d'indice, l'absence de revalorisation et de mesures permettant aux enseignants proches de la retraite, d'accéder à la hors classe.

A l'issue de ce tour d'horizon, la députée a tenté de rassurer et d'apporter des arguments.

La liaison école-collège sera intensifiée avec davantage de liens entre les deux structures. La fonction de direction d'école subsistera avec le même régime indemnitaire et ne sera pas modifié.

Les jardins d'enfants constitueront une mesure transitoire pour les 3 ans afin de récupérer les enfants non-scolarisés, qui représenteraient une population de 2% de la tranche d'âge. Elle a confirmé que l'école maternelle ne disparaîtrait pas.

Par contre, la députée a encouragé les représentants du SNUipp à s'interroger sur la fuite des élèves dans les écoles privées. Pour elle, la situation des écoles est loin d'être satisfaisante. C'est pourquoi, dans un premier temps, il faut revoir la structure de l'école en la resacralisant. L'introduction des drapeaux français et européens dans chaque classe est un bon exemple pour montrer aux familles que les enseignants ont des valeurs et sont exemplaires dans leurs fonctions.

Concernant la rémunération des enseignants, Valérie Thomas souligne le manque de confiance entre les organisations syndicales et le gouvernement car dès son entrée en fonction, elles ont affiché une défiance mutuelle.

En conclusion, Valérie Thomas, se dit prête à travailler avec nous en amont du texte pour le projet de loi relatif à la Fonction publique.

Christine Pirès-Beaune nous répond

Autre courrier et autre style.

Il s'agit de celui de Christine Pirès-Beaune, députée de la 2^{ème} circonscription du Puy-de-Dôme, qui siège sous l'étiquette « groupe socialiste et apparentés ». Elle partage notre inquiétude dans un courrier en date du 12 mars 2019.

Elle évoque d'abord et sans détour, « la restriction de la liberté d'expression des personnels » qui vise à imposer une obligation de réserve dont le non respect pourrait conduire à une sanction, voire à une révocation.

Elle poursuit avec l'abaissement de l'instruction obligatoire qu'elle considère comme un « effet d'annonce plutôt que d'une transformation de l'école » dans la mesure où 97% des enfants sont déjà scolarisés. Elle précise que le groupe socialiste a déposé un amendement « visant à s'assurer que l'Etat prenne bien en charge les dépenses nouvelles » liées à la scolarisation des enfants de 3 ans.

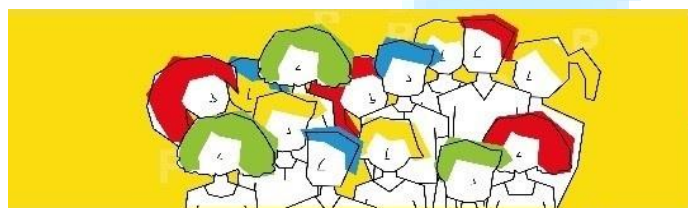
Concernant les regroupements de classes de collègues et d'écoles situées « dans un même bassin de vie », Christine Pirès-Beaune

craint que cela incite « à la fermeture de classes dans les territoires ruraux pour concentrer l'offre scolaire dans les villes les plus importantes ». Les différents amendements déposés par l'opposition ont été rejetés « par la majorité et le groupe Les Républicains ».

L'honorable députée dénonce également la disparition du CNESCO qui met la politique d'évaluation de l'école sous la tutelle du ministre, donc du pouvoir politique. Dans cette logique, la recherche de performances en fonction de normes imposées ne pourra que « renforcer la concurrence entre établissements scolaires ».

Enfin, le recrutement d'étudiants en tant qu'assistants d'éducation, dès la deuxième année de Licence, ne créera pas « un dispositif de préprofessionnalisation » mais aboutira plutôt à instituer un « vivier permettant de remplacer des personnels absents ou manquants », en raison des suppressions de postes décidés par le gouvernement.

Considérant que ce projet de loi est contraire à ses valeurs, Christine Pirès-Beaune a voté contre ce projet.



Aucune négociation: retrait de la loi Blanquer



1er syndicat des enseignants du 1er degré



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr